



REVUE DE PRESSE

8 juin 2018

Sommaire

Les membres de l'ATUQ dans les médias	2
Acquisition d'autobus hybrides:Nova Bus produira les autobus de la mairesse.....	2
Nova Bus est heureuse de poursuivre son partenariat avec les sociétés de transports du Québec.....	3
La STM et ses employés d'entretien s'entendent sur les services essentiels.....	4
Laval: le maire Demers accusé d'entrave à la démocratie	5
G7 : les services du RTC de retour à la normale sur la colline Parlementaire.....	8
Pointe-aux-Trembles : le projet pilote de navette fluviale a été populaire.....	9
LE RTL S'ASSOCIE À LA CAMPAGNE TROQUE TON TICKET.....	10
Avis de grève d'heures supplémentaires des employés d'entretien de la Société de transport de Montréal (STM).....	11
En régions, dans le monde et sujets connexes	12
Défi des villes intelligentes : 5 collectivités du Québec finalistes	12
L'ARTM présente son premier rapport annuel.....	13
Veille Technologique	14
IdF : des capteurs pour compter le nombre de passagers.....	14
Environnement : des bus au gaz en test à Cherbourg.....	16

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX!





Les membres de l'ATUQ dans les médias

ACQUISITION D'AUTOBUS HYBRIDES: NOVA BUS PRODUIRA LES AUTOBUS DE LA MAIRESSE



TOMA ICZKOVITS/AGENCE QMI
ZACHARIE GOUDREULT

Jeudi, 7 juin 2018 15:25MISE à JOUR Jeudi, 7 juin 2018 15:29

<http://www.journaldemontreal.com/2018/06/07/acquisition-dautobus-hybrides-nova-bus-produira-les-autobus-de-la-mairesse>

Les 300 autobus hybrides promis en campagne électorale par la mairesse de Montréal seront construits par l'entreprise Nova Bus, qui a été la seule entreprise à répondre à l'appel d'offres lancé en janvier dernier.

La Société de transport de Montréal a annoncé que 941 millions \$ seront remis à l'entreprise Nova Bus pour la construction d'environ 830 autobus hybrides qui seront livrés d'ici 2024.

Parmi ces véhicules, on compte les 300 autobus hybrides promis en campagne électorale par l'actuelle mairesse de Montréal, Valérie Plante.

Cette dépense s'inscrit par ailleurs dans un contrat total de deux milliards de dollars concernant l'achat d'un maximum de 1525 autobus destinés à neuf sociétés de transport desservant notamment les villes de Saguenay, de Longueuil, de Laval et de Québec.

Une seule proposition

«La seule proposition reçue, soit celle de Nova Bus, a été jugée conforme en tout point», a précisé par courriel Amélie Régis, conseillère aux affaires publiques de la STM, qui était responsable de l'octroi de ce contrat.

Ces véhicules seront construits à Saint-Eustache, où est basée l'entreprise Nova Bus, répondant ainsi à une exigence de Québec, qui finance en grande partie l'achat de ces autobus, qui réclame un contenu canadien minimum de 25% pour de tels projets.



Entreposage

La valeur de ce contrat n'inclut pas les mesures transitoires qui devront être prises pour pouvoir entreposer dans deux ans 300 nouveaux autobus hybrides.

La STM devra notamment agrandir d'ici 2020 trois centres de transport existants au coût de 165 millions \$ et dépenser cinq millions \$ pour pouvoir entreposer 50 autobus dans les locaux d'un ancien bâtiment industriel pendant cinq ans.

«Quand on avait fait notre appel d'offres, on n'avait pas encore la stratégie pour les accueillir ces autobus. On l'a définie depuis», a indiqué mercredi le directeur général de la STM, Luc Tremblay.

Nova Bus est heureuse de poursuivre son partenariat avec les sociétés de transports du Québec

NOVA BUS

SOURCE

Nova Bus

Jun 07, 2018, 23:13 ET

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/nova-bus-est-heureuse-de-poursuivre-son-partenariat-avec-les-societes-de-transports-du-quebec-684920221.html>

SAINT-EUSTACHE, QC, le 7 juin 2018 /CNW Telbec/ - Nova Bus, l'une des entreprises manufacturières d'autobus urbains les plus importantes en Amérique du nord, est très fière d'avoir remporté l'appel d'offres regroupé des sociétés de transport du Québec coordonné par l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ). L'octroi de ce contrat d'une durée de 5 ans, soit de 2020 à 2024, prévoit la livraison d'un maximum de 1 525 autobus hybrides de 40 pieds aux sociétés de transport des neuf plus grandes villes du Québec. Cette commande est la plus importante de l'histoire de Nova Bus. « Nous sommes très heureux d'avoir remporté cet appel d'offre, après un processus d'achat rigoureux. Le Québec est notre marché naturel et il nous permet de rayonner partout en Amérique du Nord. Depuis plus de 20 ans, nous avons créé tout un écosystème autour de nos activités, notamment un important réseau de fournisseurs québécois et nord-américains, ce qui nous permet fièrement d'offrir aux usagers du transport en commun des autobus de qualité, fiables et durables, entièrement construits et assemblés au Québec. C'est l'expertise québécoise au service des Québécois », a déclaré Martin Larose, vice-président et directeur général de Nova Bus.

Nova Bus se réjouit de resserrer davantage sa relation avec l'ATUQ et les sociétés de transport du Québec. Les sociétés de transports pourront toujours compter sur la formation et le support qui leur permettent de réduire les coûts d'entretien et qui sont nécessaires pour offrir un service mémorable aux populations qu'elles desservent.

Ce contrat vient consolider les emplois aux usines de Saint-Eustache où se fera l'assemblage et de Saint-François-du-Lac qui veille à la construction des châssis et autres pièces et composantes nécessaires à la fabrication des véhicules. Ces activités permettent de rencontrer les exigences de contenu canadien tel qu'exigé par le gouvernement du Québec. « L'octroi de ce contrat est une très bonne nouvelle, tant pour Nova Bus que pour les régions de St-Eustache et de Saint-François-du-Lac » a rappelé Ralph Acs, président de Nova Bus. « Nous sommes heureux de pouvoir entre



autres contribuer à l'amélioration du transport en commun de Montréal, tel que promis par l'administration municipale ».

Pour se conformer, Nova Bus a répondu à toutes les exigences de l'appel d'offre. « Nous demeurons persuadés que l'expérience, l'expertise, ainsi que notre écosystème de fabrication font de Nova Bus une entreprise très compétitive au Québec et plus globalement en Amérique du Nord », a souligné M. Larose. « Le contrat octroyé par la STM au nom des 9 sociétés de transport du Québec doit maintenant obtenir l'approbation finale du gouvernement afin de confirmer le financement de ces autobus. Nous attendons cette dernière étape avec impatience ».

À propos de Nova Bus

Nova Bus est l'un des plus importants fournisseurs de solutions durables en transport collectif d'Amérique du Nord, notamment grâce à sa gamme d'autobus hybrides électriques, de véhicules à grande capacité et de systèmes intégrés de transport intelligents. Avec sa stratégie d'Électro Mobilité^{MC}, Nova Bus va de l'avant dans l'électrification de ses composants clés afin de réduire la consommation de carburant et les émissions. Nova Bus est membre du Groupe Volvo. Pour plus de renseignements sur les produits et services de Nova Bus, consultez le www.novabus.com.

SOURCE Nova Bus Diagnostic

Renseignements : communiquer avec Emmanuelle Toussaint au 581 994-1951 ou par courriel à emmanuelle.toussaint@volvo.com

La STM et ses employés d'entretien s'entendent sur les services essentiels

Par RédactionMétro





<http://journalmetro.com/actualites/montreal/1609101/la-stm-et-ses-employes-dentretien-sentendent-sur-les-services-essentiels/>

Malgré la grève des heures supplémentaires qu'il entend déclencher samedi, le syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Montréal (STM) s'est engagé à ce que ses membres interviennent si un incident survenait mettant en cause «la sécurité des usagers ou l'intégrité des équipements» du réseau de transport en commun.

Il s'agit de l'une des dispositions de l'entente sur les services essentiels convenue entre la société de transport et ses employés qui a été approuvée jeudi par le Tribunal administratif du travail. Le Syndicat de transport de Montréal-CSN, qui représente les employés d'entretien, a décrété une grève des heures supplémentaires du 9 au 22 juin.

Pendant cette période, les employés d'entretien de la STM se contenteront de travailler 40 heures par semaine, sans plus. Ceux qui font partie de l'équipe d'urgence du métro devront toutefois s'assurer que les équipes de tous les quarts de travail soient complètes, mentionne l'entente entérinée par le tribunal.

La STM a indiqué jeudi que l'entente fera en sorte que les déplacements ne seront pas entravés à cause du débrayage, surtout que son réseau de bus et de métro risque d'être très achalandé ce week-end avec la tenue du Grand Prix du Canada.

Les employés d'entretien de la STM, dont la convention collective est échue depuis le début de l'année, se plaignent de la souplesse des horaires demandée par l'employeur, ce qui rend difficile, selon eux, la conciliation travail-famille. Ils ont déjà effectué une grève des heures supplémentaires pendant cinq jours le mois dernier pour faire valoir leur point de vue.

La STM a de son côté demandé à la ministre du Travail, Dominique Viens, de nommer un médiateur pour dénouer l'impasse des négociations.

Laval: le maire Demers accusé d'entrave à la démocratie



Dans une déclaration sous serment, dix conseillers municipaux du Mouvement lavallois ont dénoncé des gestes jugés graves et antidémocratiques de leur chef, Marc Demers.

PHOTO MARCO CAMPANOZZI, ARCHIVES LA PRESSE



- [Crise à Laval: le maire boycotte le conseil](#)

<http://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201806/07/01-5184926-laval-le-maire-demers-accuse-dentrave-a-la-democratie.php>



KATHLEEN LÉVESQUE

La Presse

Les dix conseillers municipaux du Mouvement lavallois qui ont tourné le dos à Marc Demers et lui ont fait perdre la majorité au conseil municipal, hier matin, ont signé une déclaration sous serment (« affidavit ») dénonçant des gestes jugés graves et antidémocratiques de leur chef politique. C'est le vote pour pourvoir les postes au comité exécutif du parti qui a mis le feu aux poudres, a appris *La Presse*.



De gauche à droite, les conseillers Isabella Tassoni, David De Cotis et Paolo Galati

PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE

Tard hier soir, le conseiller municipal David De Cotis a fait parvenir une très brève déclaration à *La Presse* au nom des dissidents. Il s'est d'abord dit surpris que l'information circule.

« Toutefois, nous confirmons [...] l'envoi d'un affidavit, suite aux élections du comité exécutif du

parti du Mouvement lavallois qui ont très mal tourné », a-t-il simplement ajouté.

Déjà, mardi soir, lorsque la crise avait éclaté au conseil municipal, à la faveur d'une proposition visant à remanier complètement le comité de vérification pour en exclure les alliés de M. Demers et nommer des dissidents, M. De Cotis avait précisé que le noeud du problème relevait de la « politique interne ».

« Il y a des gestes qui ont été posés par le maire avec moi et d'autres élus du Mouvement lavallois qu'on n'a pas aimés. Bientôt, on va révéler ce qu'il a fait », avait-il déclaré.

Le lendemain matin, le groupe remettait à M. Demers une déclaration sous serment.

DROIT DE VETO

Les événements reprochés se sont déroulés en mai dernier, en deux temps : lors d'une réunion du caucus des élus du Mouvement lavallois, puis à l'assemblée générale annuelle du parti le dimanche 27 mai.

Marc Demers a modifié unilatéralement le processus de mise en candidature, accordant au caucus un droit de veto afin de déterminer qui peut ou non se présenter, ont affirmé à *La Presse* des élus irrités par le geste.

Sept candidats étaient en lice, dont plusieurs qui avaient brigué sans succès les suffrages en novembre dernier. Ils se sont présentés l'un après l'autre devant le caucus des élus. Il s'agissait de déterminer qui pourrait se présenter aux élections qui auraient lieu à l'assemblée générale annuelle, quelques jours plus tard. Les candidats devaient ainsi obtenir l'appui des deux tiers des élus, soit 14 votes sur les 19 membres du caucus.



Pour le poste à la présidence, Ziaad Ghantous bénéficiait de l'appui de M. Demers. Or, c'est plutôt la militante Felicia Schiro qui a remporté la faveur populaire.

Le dépouillement des votes a eu lieu devant les candidats, selon les règles en vigueur au Mouvement lavallois.

Mais selon les informations recueillies auprès de gens présents, Marc Demers a explosé de colère devant les résultats obtenus. Il aurait alors imposé que le vote soit repris. Puis il se serait retiré avec un de ses attachés politiques, en emportant la boîte de scrutin. À son retour, il a été déclaré que M. Ghantous et M^{me} Schiro avaient obtenu le même nombre de voix.

La situation aurait suscité un tel malaise que M. Ghantous et M^{me} Schiro se sont retirés de la course. C'est finalement Grace Ghazal, qui n'avait pas obtenu les deux tiers des voix lors du premier vote, qui a été déclarée élue par acclamation à l'assemblée générale.

LE PARTI AVANT LE CHEF

« C'était pathétique », a dit une personne qui ne souhaite pas être identifiée pour ne pas nuire aux dissidents. Selon elle, « l'objectif de [la déclaration sous serment] est de forcer Marc Demers à abandonner les menaces et ses méthodes dictatoriales avec les élus, pour enfin travailler pour les Lavallois ».

Jointe hier, M^{me} Ghazal a refusé de faire des commentaires. Ni M^{me} Schiro ni M. Ghantous n'ont rappelé *La Presse*, pas plus que d'autres candidats aux postes du comité exécutif.

L'organisateur politique du Mouvement lavallois, Roland Dick, ne s'étonne pas que ces « manoeuvres » comme il le dit, aient conduit à une crise politique à l'hôtel de ville. « M. Demers a perdu la confiance de son parti. Je ne suis donc pas surpris de ce qui se passe dans le caucus », a-t-il affirmé.

C'est lors de cette assemblée générale que le leadership du chef a été soumis au jugement des membres présents suivant la procédure habituelle. Mais en attendant le résultat, qui n'a atteint que 57 %, il a été décidé que dorénavant, il n'y aurait plus de vote de confiance, à moins que le parti ne soit battu aux élections.

« Je me suis battu contre ça. Pourquoi on a peur d'un vote de confiance ? », s'inquiète M. Dick. « Le parti doit passer avant le chef. »

ANALYSE JURIDIQUE

Le cabinet du maire a confirmé hier en début de soirée avoir reçu la déclaration sous serment mercredi matin sans toutefois en préciser la teneur. « Il sera analysé juridiquement, mais pour l'instant, on concentre tous les efforts dans l'organisation de la rencontre [du caucus], qu'on souhaite fructueuse. Le contenu du document pourra y être notamment discuté », a indiqué son attachée de presse Valérie Sauvé.

En réaction à la déclaration sous serment, le maire Demers a en effet proposé la tenue d'une réunion du caucus des élus du Mouvement lavallois en présence d'un médiateur, la semaine prochaine.

« Je vais tenter de joindre chacun des élus pour amorcer le dialogue souhaité par tous. »

- Le maire Marc Demers, dans un communiqué



Au même moment se déroulait le conseil municipal avec 12 des 21 élus lavallois, soit la majorité absolue. On compte dans ce groupe 10 conseillers municipaux du Mouvement lavallois et les deux élus de l'opposition (Parti Laval et Action Laval). Ensemble, ils détiennent la majorité au conseil municipal. Et ensemble, ils ont voté des propositions et des avis de motion.

Ainsi, la composition du conseil d'administration de la Société de transport de Laval (STL) a été profondément modifiée pour faire place aux élus dissidents ; M. De Cotis reprend ainsi la présidence que lui avait retirée M. Demers. La même chose a été faite pour le conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et ses différents comités.

En vertu de la Loi sur les cités et villes, ces résolutions devront toutefois être approuvées par le maire dans les 96 heures qui suivent. Si M. Demers ne donne pas son aval à ces changements, les propositions devront être soumises au vote du conseil municipal lors de la séance suivante et deviendront ainsi valides le cas échéant.

Par ailleurs, le conseil municipal a adopté à l'unanimité un avis de motion très important remettant entre les mains du conseil municipal la nomination des membres de tous les comités. Jusqu'à maintenant, c'est le comité exécutif, sous le contrôle du maire, qui avait la prérogative de nommer qui il voulait. La réglementation municipale devra être modifiée lors d'une prochaine séance du conseil.

G7 : les services du RTC de retour à la normale sur la colline Parlementaire

Québec, le 7 juin 2018 (21 h 35) – Le service offert par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) est de retour à la normale sur la colline Parlementaire. Les bus circulent donc selon les tracés et horaires réguliers à l'exception du parcours 11, qui demeurera en détour jusqu'à la fin du Sommet du G7.

Le RTC émettra un autre communiqué de presse si des perturbations imposent de nouveau la mise en place de détours majeurs.

Le RTC invite tout de même ses clients et ceux du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) à s'informer pour vérifier l'état du réseau avant de se déplacer.

Pour les clients du transport en commun, les meilleurs moyens pour demeurer informés sont l'avis à la clientèle spécial sur le site Web du RTC, le compte Twitter du RTC et le Centre contact client (418 627-2511). Les heures d'ouverture de ce dernier ont été prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 h. Des avis à la clientèle sont également émis sur l'application Nomade temps réel et le site mobile.

Pour les clients du STAC, le numéro à joindre est le 418 687-2641.



Pointe-aux-Trembles : le projet pilote de navette fluviale a été populaire

Publié le jeudi 7 juin 2018 à 12 h 50 Mis à jour le 7 juin 2018 à 15 h 12



La navette fluviale à son départ de Pointe-aux-Trembles Photo : Radio-Canada/Karine Bastien

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1105635/navette-fluviale-pointe-aux-trembles-centre-ville-essai-succes>

Les résidents de l'est de Montréal qui rêvent d'un service de navette fluviale vers le Vieux-Port peuvent se réjouir. L'essai qui a été fait la semaine dernière entre Pointe-aux-Trembles et le Quai Jacques-Cartier a été un succès.

Un texte de **Jean-Sébastien Cloutier**

En cinq jours, 4604 passagers sont montés [à bord du bateau l'Explorateur de la compagnie Navark](#). Parmi eux, il y avait beaucoup de travailleurs et d'étudiants. Selon la mairesse de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT), Chantal Rouleau, la moitié de ces passagers sont habituellement des automobilistes, ce qui a sans doute contribué à diminuer la circulation.

Le trajet en bateau durait 22 minutes en moyenne et le billet coûtait 3,25 \$. Le service était offert entre 7 h et 18 h.

« C'est un très grand succès. Ce qui est assez exceptionnel, c'est que les gens arrivaient à bon port avec le sourire! », se réjouit la mairesse qui a ce projet à cœur depuis des années.

Ça démontre un besoin énorme d'améliorer le transport en commun dans l'est de Montréal.

Chantal Rouleau, mairesse RDP-PAT

Dans un monde idéal, elle imagine proposer un véritable projet pilote d'ici l'automne et un service régulier à compter de 2019.

Chantal Rouleau ne dit pas combien l'expérience a coûté à son arrondissement, mais elle compte maintenant convaincre des partenaires comme la Ville de Montréal, le Réseau de transport métropolitain et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de financer un service régulier de navettes fluviales.

Candidate pour la Coalition avenir Québec aux élections provinciales de l'automne, elle s'engage à promouvoir son projet à Québec si elle est élue.



« C'est nécessairement quelque chose que je vais toujours encourager. La campagne débute à la fin du mois d'août. D'ici là, je joue mon rôle de mairesse », indique-t-elle.

Le responsable du transport au comité exécutif de Montréal, Éric Alan Caldwell, est ouvert à l'idée, mais voudrait plus d'informations

« On est ouvert à toutes les initiatives qui permettent une meilleure mobilité pour les Montréalais, dit-il. C'est un projet de l'arrondissement. On demande à l'arrondissement de nous communiquer les données qu'ils ont ramassées, leurs projections financières, les conclusions qu'ils tirent de cette expérience-là et on va la regarder. On est ouvert à tout. »

Il croit aussi que ce projet devrait être intégré à l'offre de transport en commun et souhaite donc que les démarches se poursuivent de concert avec l'Agence régionale de transport métropolitain.

L'an dernier, une étude de la Société de transport de Montréal concluait qu'entre 200 et 1000 déplacements par jour pourraient être transférés vers la navette fluviale. Cela concerne des Montréalais qui prennent aujourd'hui leur voiture ou l'autobus. La question des coûts n'a jamais été abordée en détail.

LE RTL S'ASSOCIE À LA CAMPAGNE TROQUE TON TICKET

<http://rtl-longueuil.qc.ca/fr-CA/actualites/communiques/2018/le-rtl-s-associe-a-la-campagne-troque-ton-ticket/>



Longueuil, le 6 juin 2018 – Le Réseau de transport de Longueuil (RTL) est heureux de s'associer de nouveau à la campagne Troque ton ticket du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) qui, tout en encourageant la mobilité active, sensibilise les piétons et les cyclistes aux bons comportements sur la route.

En effet, cette troisième année de la campagne Troque ton ticket offre maintenant aussi aux piétons la possibilité d'échanger leur contravention contre une séance d'éducation et de sensibilisation au code de la route.

« La sécurité routière est une priorité du RTL et fait l'objet de communications fréquentes auprès de nos employés. Le partage de la route fait partie du quotidien de nos chauffeurs et nous voulons nous assurer qu'autant les piétons, les cyclistes, les automobilistes que nos chauffeurs d'autobus circulent en toute sécurité », a souligné Pierre Brodeur, président du conseil d'administration du RTL.

La campagne Troque ton ticket sera visible sur les autobus du RTL et dans les abribus dès le 11 juin 2018. Pour obtenir plus d'informations sur la campagne ou pour assister à une des séances d'éducation gratuites, visitez le site [Web](#) de la ville de Longueuil.



Avis de grève d'heures supplémentaires des employés d'entretien de la Société de transport de Montréal (STM)

SOURCE

Tribunal administratif du travail

Juin 07, 2018, 10:35 ET

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/avis-de-greve-dheures-supplementaires-des-employes-dentretien-de-la-societe-de-transport-de-montreal-stm-684848621.html>

Le Tribunal administratif du travail juge suffisants les services essentiels prévus
MONTRÉAL, le 7 juin 2018 /CNW Telbec/ - Le Tribunal administratif du travail a reçu un avis de grève d'heures supplémentaires du Syndicat de transport de Montréal représentant les employés d'entretien de la Société de transport de Montréal (STM). Le Syndicat entend recourir à une grève d'heures supplémentaires du 9 juin 2018 à 0 h 1 au 22 juin 2018 à 23 h 59.

Convoqués en séance de conciliation, en présence d'une conciliatrice assignée par le Tribunal, l'employeur et le Syndicat ont pu convenir des services essentiels à maintenir durant la grève, y compris des dispositions exceptionnelles à l'occasion du Grand Prix de Montréal. Après avoir analysé cette entente, le Tribunal juge les services essentiels prévus suffisants pour assurer la santé ou la sécurité de la population durant la grève.

La décision du Tribunal, incluant l'entente de services essentiels, est disponible sur le site Web du Tribunal au www.tat.gouv.qc.ca.

L'entente de services essentiels convenue entre les parties prévoit notamment que :

- durant la grève d'heures supplémentaires de 14 jours, l'employeur et le Syndicat ont convenu que 100 % des salariés de l'accréditation visée donneront 100 % de leurs prestations régulières de travail selon leur journée normale de travail, soit 40 heures par semaine comme prévu à la convention collective;
- toutefois, aucune heure supplémentaire ni aucun cumul de temps ne seront effectués durant la grève. De plus, il n'y aura aucun changement temporaire de poste sauf dans le cas d'un remplacement d'un salarié absent;
- le Syndicat s'engage aussi à assurer que l'équipe d'urgence métro soit complète pour chaque quart de travail. Toutefois, des dispositions exceptionnelles sont prévues les 9 et 10 juin à l'occasion du grand Prix de Montréal par l'ajout d'équipes urgence métro pour les quarts de jour et de soir.

Le Tribunal tient à préciser aux parties que dans le cas de situation exceptionnelle ou urgente, non prévue à l'entente et mettant en danger la santé ou sécurité des usagers, le Syndicat doit fournir, au besoin, le personnel nécessaire à la demande de l'employeur.

De plus, le Tribunal rappelle aux parties que dans le cas de difficultés de mise en application des services essentiels, elles en discuteront pour tenter de trouver une solution. À défaut de solution, elles doivent en aviser le Tribunal dans les plus brefs délais afin que celui-ci puisse leur fournir l'aide nécessaire ou les entendre, le cas échéant.

SOURCE Tribunal administratif du travail

Renseignements : Céline Jacob, Relations de presse et communications, Téléphone : 514 864-7439, Courriel : communications@tat.gouv.qc.ca



En régions, dans le monde et sujets connexes

Défi des villes intelligentes : 5 collectivités du Québec finalistes

Fanny Bourel - 07/06/2018

Montréal et Québec font partie des 20 villes finalistes du Défi des villes intelligentes organisé par Infrastructure Canada.



Carte partielle des finalistes.

<https://www.directioninformatique.com/defi-des-villes-intelligentes-5-collectivites-du-quebec-finalistes/57786>

Les deux villes sont en concurrence avec Vancouver, Edmonton et Waterloo, pour remporter le plus gros prix dont le montant est de 50 millions de dollars.

La Nation Crie d'Eastmain et le Conseil des Mohawks d'Akwesasne figurent aussi parmi les finalistes. L'une de ces collectivités remportera possiblement le prix de 5 millions de dollars attribué aux villes de moins de 30 000 habitants.

Quant à la Ville de Côte Saint-Luc, elle pourrait gagner l'un des deux prix de 10 millions de dollars destinés aux villes de moins de 500 000 habitants.

Chaque ville finaliste a jusqu'à l'hiver prochain pour déposer sa proposition définitive de projet. Les gagnants seront annoncés au printemps 2019.

Le Défi des villes intelligentes vise à encourager les collectivités à innover en faisant appel aux technologies connectées ou encore en utilisant les données pour améliorer la vie des habitants.

Par exemple, le projet de Côte Saint-Luc consiste à installer des détecteurs de surveillance à domicile, un traceur GPS et des détecteurs de chute, chez des personnes âgées vivant seules, afin de vérifier si elles vont bien ou pas. L'intelligence artificielle doit permettre de détecter de possibles problèmes pour que la ville et les services de santé puissent agir.

Quant à la Ville de Montréal, son objectif est d'utiliser les technologies pour réduire le recours à la voiture. Elle ambitionne d'ajouter à son offre de transport en commun des formes de mobilité comme l'autopartage à la demande, les véhicules sans conducteur et le vélopartage.

Lire aussi :

[Données urbaines : fusion entre InnoCité et Centech](#)

[Villes connectées : 5 M\\$ en financement pour Amilia](#)

[Shawinigan termine une transformation de son équipement réseau](#)



L'ARTM présente son premier rapport annuel

SOURCE

Autorité régionale de transport métropolitain

Juin 07, 2018, 14:30 ET

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/lartm-presente-son-premier-rapport-annuel-684875061.html>

MONTRÉAL, le 7 juin 2018 /CNW Telbec/ - L'Autorité régionale de transport métropolitain (l'Autorité) est heureuse d'annoncer la publication de son premier rapport annuel, adopté par son conseil d'administration. Ce rapport présente une vue d'ensemble des activités et réalisation des sept premiers mois d'existence de l'organisation ainsi que les états financiers de l'exercice initial de l'Autorité, soit du 1^{er} juin au 31 décembre 2017.

« J'aimerais exprimer ma satisfaction à l'égard de l'atteinte de notre ambitieux objectif de 2017, celui de mettre sur pied une organisation de gestion du transport collectif qu'est l'Autorité, et de lui donner une solide fondation pour poursuivre son élan en 2018 et au cours des prochaines années », a déclaré le président du Conseil de l'Autorité, **Pierre Shedleur**.

Faits saillants des états financiers

- Au cours des 7 premiers mois d'activité de l'Autorité, non seulement les résultats d'exploitation furent au rendez-vous, mais les revenus ont légèrement dépassé la cible anticipée pour atteindre 1 269 M\$.
- Priorisant les services aux usagers, 97% des charges de l'ARTM ont été consacrés aux ententes de services conclues avec ses 4 partenaires opérateurs qui ont le mandat de construire et d'exploiter des réseaux de transport.
- Puisque financer est un des piliers de sa mission, l'Autorité veille à ce que chaque dollar investi ait un maximum d'impact sur le territoire métropolitain. Ainsi, tout en maintenant le niveau de services offerts, les frais d'administration et de financement pour ses opérations ont été inférieurs de 6 M\$ à ceux budgétés.

« Au cours des prochains mois, nous prévoyons continuer notre étroite collaboration avec les organismes de transport pour établir une vision régionale intégrée et cohérente des transports collectifs. La communication est une clé maîtresse de nos travaux entourant la planification du processus budgétaire 2019, du plan stratégique de développement et de la refonte tarifaire », a conclu le directeur général, **Paul Côté**.

Le Rapport annuel 2017 peut être consulté en ligne, et sera présenté lors de la première séance publique du conseil d'administration de l'Autorité, le 22 juin prochain à 13 heures au Palais des congrès de Montréal. Rappelons que l'Autorité a invité les citoyennes et les citoyens à assister à cette séance publique qui débutera par une période de questions.

L'Autorité régionale de transport métropolitain a notamment le mandat de planifier, financer et organiser les services de transport collectif et de transport adapté sur le territoire de la grande région de Montréal. Elle élabore à cette fin un plan stratégique de développement, une politique de financement, un cadre tarifaire et des ententes de services qui encadrent le développement, l'organisation et le financement de ces services.

Afin de remplir son mandat, l'Autorité s'inspire des meilleures pratiques en vigueur dans les organisations, ici et ailleurs dans le monde. Elle veut faciliter la mobilité des 500 millions d'usagers annuels et l'accès aux services par l'offre d'une expérience de transport collectif simple, intégrée et efficace. Pour ce faire, l'Autorité souhaite regrouper les forces vives du milieu des transports collectifs autour d'une vision unifiée.

SOURCE Autorité régionale de transport métropolitain

Renseignements : Information aux médias : Fanie St-Pierre, Chef - Affaires publiques et communications, ARTM, 514 409-2786, poste 7405, fstpierre@artm.quebec



Veille Technologique

IdF : des capteurs pour compter le nombre de passagers



De nouveaux capteurs sont en test sur l'A86 en Ile de France. Objectif ? Compter le nombre d'occupants des véhicules.

<https://www.leblogauto.com/2018/06/idf-capteurs-compter-nombre-de-passagers.html>

La DIRIF (Direction des routes d'Ile-de-France) le promet, les capteurs ne feront que compter les occupants. Ils ne relèvent pas les plaques ni rien d'autre. A quoi cela peut-il bien servir ? Et bien à valider le fonctionnement pour un **futur contrôle du covoiturage**.

En effet, la Présidente de la Région, Valérie Pécresse, veut encourager le covoiturage. Après une « subvention » de 2 euros par trajets déclarés sur certaines plateformes partenaires, après des places « relais » dédiées près de certaines gares franciliennes, la région veut ouvrir des « voies covoiturage ». Mais, les contrôles humains y seront rares et les profiteurs visiblement nombreux craint la Région.

Donc, on prend un capteur qui a déjà été testé sur d'autres routes, et on l'installe en IdF. Pour le moment, le premier est installé à hauteur de Colombes dans les Hauts-de-Seine, sur l'A86 extérieure. Le but est de vérifier que les capteurs peuvent supporter le flot de voitures bien plus important que sur les premières routes de test.

« On a besoin de savoir si on arrive à compter les gens qui sont dans les voitures pour vérifier que ceux qui empruntent les voies dédiées sont bien en train de covoiturer » déclare Valérie Pécresse. Quand on sait que la région envisage une voie spéciale sur l'A1, l'A6, l'A10, l'A3 et l'A12, etc. il vaut mieux s'assurer que cela sera respecté sous peine de nullité de la promesse de gain de temps pour les « covoitureurs ».



De l'infrarouge a priori

Difficile d'en savoir plus sur les deux caméras protégées par des grilles (elles sont sur le bas-côté de l'A86, à portée de mains). Mais, il se pourrait fortement que ce soient des caméras fonctionnant en infrarouge. En effet, de « simples » caméras ne pourraient pas faire la différence entre une poupée gonflable et un passager humain. Une caméra infrarouge le peut.

Ce sont certainement les mêmes caméras, développées par Xerox Business Services (devenu *Conduent* depuis), qui ont été mises en test en 2015 à la frontière franco-suisse à Jougne (Doubs). C'est l'un des volets du système DriveSafe. Une caméra prend le véhicule de 3/4 avant, une autre, de côté. Avec ces deux photos, le système est théoriquement capable de distinguer les passagers de la voiture. Seule l'apposition d'un film « chaud » sur les vitres latérales, ou un air ambiant à 37° dans la voiture, seraient de nature à brouiller le système...

Dans le monde, il y a d'autres villes ou régions réservant des voies « rapides » au covoiturage. Et les astuces/triches pour les emprunter quand même sont légion. Certains utilisent un mannequin ou une poupée gonflable pour les voies contrôlées « humainement » à la jumelle. Mais, dans d'autres pays, des gens se proposent de jouer les passagers moyennant quelques sous. Le prix de la triche, mais aussi d'un temps de transport plus court. Bientôt en Ile-de-France ?

A quand les amendes ?

Le covoiturage est un enjeu pour les agglomérations comme l'Ile-de-France. En effet, les trajets domicile-travail faits en voiture, en IdF, se font en moyenne avec 1,1 personne à bord. Selon Ile-de-France Mobilités, passer à 2 personnes en moyenne réduirait d'un tiers le nombre de véhicules en circulation. Et améliorer également la pollution.

A Bordeaux-Merignac, [une expérimentation avait été lancée début 2017](#) avec succès si on en croit les retours qui avaient eu lieu après plusieurs mois d'essais.

Pour le moment, en IdF, on est donc en phase de test. Mais, si ce dernier est concluant, des voies réservées aux taxis, bus et covoiturage seront donc généralisées. Pour les contrevenants, il y a de fortes chances que ces capteurs liront alors les plaques et enverront une amende de 135 euros et quelques points en moins. Cela reste à préciser.



Environnement : des bus au gaz en test à Cherbourg

Parce qu'il devient urgent de trouver une solution alternative au diesel, l'agglomération du Cotentin va tester sur ses réseaux des bus roulant au Gaz naturel véhicule (GNV).

https://actu.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin_50129/environnement-bus-gaz-test-cherbourg_17180171.html



Les bus vont être testés deux semaines sur les lignes 1, 3, 4 et 5 à Cherbourg. (©Jean-Paul BARBIER)

Aymeric Cotrel, directeur territorial Normandie de GRDF, était mercredi 6 juin dans le Cotentin pour le **lancement officiel du test de bus roulant au Gaz naturel véhicule (GNV)**.

Deux semaines en test sur le réseau Zéphir

L'agglomération du Cotentin profite de la [Semaine européenne du développement durable](#) pour opérer ce test sur **quatre lignes régulières du réseau Zéphir** (lignes 1, 3, 4 et 5). Quatre bus ont été prêtés par quatre constructeurs : Heuliez, Iveco, Man et Mercedes, précise la communauté d'agglomération.

Le test va durer deux semaines. Objectif :

Faire le choix le plus pertinent possible concernant la motorisation du matériel roulant. C'est aussi un test en conditions réelles pour les conducteurs et les usagers », soulignent les élus communautaires.

Trouver des bus moins polluants

La communauté d'agglomération a lancé son **Plan de déplacements du Cotentin (PDC)** en septembre. C'est un **plan obligatoire pour tout territoire de plus de 100 000 habitants**. Dans les propositions déjà envisagées, il y a le choix de moyens de transport sûrs et moins polluants. Des bus hybrides seront en service à partir du mois de septembre, envisagés comme une « transition » vers d'autres alternatives au diesel.

Arnaud Catherine, conseiller délégué au Transport urbain, précise :

Pour l'instant, notre choix n'est pas arrêté et nous menons deux études en parallèle sur les bus électriques et les bus GNV. Nous menons aussi une étude sur le potentiel en méthanisation ».

L'ambition est en effet d'**alimenter les bus Zéphir avec un biogaz issu d'un circuit court**, gaz produit par méthanisation dans les stations d'épuration et des exploitations agricoles implantées sur le territoire.



« On ne risque rien »

Pour l'heure, GRDF, qui prête actuellement la station de chargement en gaz, l'a **raccordé au réseau de gaz de ville**. La station provisoire, pour le test, recharge un car en sept heures. À plein, chaque véhicule a une autonomie sur deux ou trois jours, pour 500 kilomètres.

« L'idée du test est d'appriivoiser les nouveaux bruits, puisqu'on a du gaz sous pression et que ce n'est pas un bruit habituel », explique Pierre-Yves Hureau, ingénieur chez GRDF.

Il faut se rendre compte qu'on ne risque rien, même si ça reste un carburant et qu'il appelle les mêmes règles de sécurité : pas de téléphone portable, pas de cigarette. »

Alors... Gaz ou électricité ?

La collectivité semble déjà préférer le gaz à l'électricité, qui demande plus d'investissement (des véhicules 2,5 fois plus chers), qui offre moins d'autonomie... **Le choix définitif doit être fait d'ici six mois**, en fonction aussi des décisions prises pour le plan de déplacements du Cotentin et du coût global sur la durée d'une délégation de service public ou sur la durée de vie d'un bus .

L'abandon du diesel est aujourd'hui une obligation inscrite au code de l'environnement. Un décret impose le renouvellement des flottes de bus et de car à hauteur de 50 % à partir de 2020.